

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge



CONVOCATION

À l'attention des membres et observateurs du
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE
Genève, Suisse
22-23 juin 2022

Genève, le 10 décembre 2021

Chères amies,
Chers amis,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine session du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra à **Genève (Suisse) du 22 au 23 juin 2022**, dans la foulée de la 23^e session de l'Assemblée générale de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, prévue du 19 au 21 juin.

Le lieu et la date du Conseil des Délégués ont été choisis par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en regard de la décision prise par la direction de la Fédération internationale de reporter son Assemblée générale à 2022 en raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de Covid-19.

L'organisation du Conseil des Délégués se fera en tenant compte des obligations statutaires ainsi que des exigences sécuritaires et pratiques propres à l'événement : en premier lieu le devoir de protection envers tous les participants, mais aussi la volonté de permettre la participation la plus large possible et la nécessité de garantir l'égalité des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans l'exercice de leur droit de participer aux débats et à la prise de décisions.

Ordre du jour provisoire et programme

Vous trouverez ci-joint [l'ordre du jour provisoire et le programme](#) du Conseil des Délégués, qui ont été établis par la Commission permanente. Aux termes de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement du Mouvement, « [l]es observations, modifications ou adjonctions relatives à l'ordre du jour provisoire doivent parvenir à la Commission permanente au moins soixante jours avant l'ouverture » du Conseil, soit **d'ici au 23 avril 2022**. Elles peuvent lui être transmises par courriel à l'adresse conferences@rcrcconference.org.

Le Conseil des Délégués offre un cadre où peut être réalisée l'ambition d'un **Mouvement à la hauteur de la tâche**, en encourageant l'élaboration de positions, de politiques, de stratégies et de pratiques du Mouvement cohérentes sur diverses questions humanitaires et, par là même, en renforçant la coopération, la coordination et la confiance mutuelle entre les composantes – et en dernier ressort avec les personnes auxquelles nous venons en aide. Au vu des circonstances exceptionnelles que nous connaissons, la Commission permanente et les co-organisateurs proposent un modèle organisationnel différent pour le Conseil des Délégués de 2022. L'ordre du jour et le programme prévoient des ateliers en ligne ainsi qu'une séance plénière en présentiel. Les événements en ligne et en présentiel auront des calendriers distincts ainsi que des modalités de fonctionnement et des règles de participation différentes.

Ateliers en ligne (janvier-mai 2022)

Vous devriez déjà avoir reçu l'invitation à participer aux ateliers en ligne, qui se tiendront entre janvier et mai 2022. [Le programme et les descriptifs des neuf ateliers](#)¹ sont disponibles en ligne et feront l'objet de mises à jour régulières. Ces ateliers, qui se dérouleront avant l'ouverture officielle du Conseil des Délégués, complètent l'ordre du jour en proposant des présentations et des discussions exploratoires sur divers sujets n'appelant pas de décision en 2022. Les résultats des ateliers seront présentés à l'occasion de la séance plénière du Conseil des Délégués et intégrés dans son compte rendu analytique.

Sauf indication contraire, la participation aux ateliers est ouverte à tous les dirigeants, volontaires et membres du personnel de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi qu'aux observateurs et aux invités, sans autre restriction que l'inscription préalable. Des services d'interprétation seront assurés dans les langues de travail du Conseil des Délégués (anglais, arabe, espagnol et français) ainsi qu'en russe. Nous vous encourageons à diffuser ce programme et à promouvoir une large participation au sein de vos organisations respectives. Pour davantage d'informations et pour vous inscrire aux ateliers, rendez-vous sur [la page du site web des réunions statutaires consacrée aux ateliers](#)¹.

Séance plénière en présentiel (22 au 23 juin 2022)

Comme lors des précédentes sessions, il est prévu d'organiser des cérémonies conjointes d'ouverture des réunions statutaires (Assemblée générale et Conseil des Délégués) et de remise de prix.

Les points de l'ordre du jour officiel du Conseil des Délégués seront traités du 22 au 23 juin 2022 en plénière et en présentiel par les délégués des composantes du Mouvement et les représentants des observateurs. Au vu de la situation sanitaire, et en accord avec ce qui a été décidé par la Fédération internationale pour son Assemblée générale, la Commission permanente a décidé de **réduire le nombre de participants présents à la séance plénière, en établissant une limite absolue de deux délégués par Société nationale, de dix délégués pour la Fédération internationale et le CICR, et d'un représentant pour chaque observateur. D'autres délégués pourront s'inscrire et participer en ligne au Conseil des Délégués**, mais seuls ceux présents en personne pourront prendre part aux débats et voter les résolutions.

Le président du Conseil des Délégués peut autoriser un participant à s'exprimer en ligne, si la Société nationale n'a pas pu prendre part à la réunion en présentiel du fait des circonstances exceptionnelles qui prévalent et si elle en a fait la demande avant l'ouverture de la session.

Une note d'information contenant tous les renseignements nécessaires sur les modalités d'inscription, les visas, l'hébergement et le transport, ainsi que d'autres informations utiles concernant la participation en ligne ou en personne à la séance plénière, vous sera communiquée en temps opportun. Ces informations seront également disponibles sur le site web des réunions statutaires : www.rcrcconference.org

Questions appelant des décisions, des discussions ou un suivi

Le Conseil des Délégués examinera diverses questions humanitaires clés sur la base des observations recueillies lors des consultations tenues plus tôt cette année au sein du Mouvement. Certaines de ces questions appellent des décisions immédiates de la part du Mouvement, d'autres ont pour objectif de préparer le terrain en vue du prochain Conseil des Délégués et de la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, d'autres encore visent à faire le point sur la mise en œuvre de précédentes résolutions.

Des éléments possibles de résolutions ont été communiqués en mai 2021, et nous sommes reconnaissants pour les commentaires reçus. [Huit avant-projets de résolution](#)² ont été établis et sont actuellement disponibles en ligne :

- Approche du Mouvement visant à garantir la sécurité des patients et la qualité des soins

¹ <https://rcrcconference.org/fr/about-2/2022-conseil-des-delegues/workshops/>

² <https://rcrcconference.org/fr/about-2/2022-conseil-des-delegues/documents/>

- Médaille du Mouvement pour les liens familiaux
- Révision des règlements de la Médaille Henry Dunant et du Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité
- Renforcer l'approche humanitaire anticipative au sein du Mouvement : la voie à suivre
- Renforcer la résilience des communautés urbaines : la voie à suivre
- Vers une Stratégie du Mouvement relative à la migration
- La guerre en milieu urbain
- Vers l'élimination des armes nucléaires : plan d'action 2022-2027

Ces avant-projets de résolution sont diffusés bien à l'avance afin de favoriser le processus de consultation et de faciliter la prise de décisions au Conseil des Délégués. Je vous encourage donc vivement à **nous faire part de vos commentaires et propositions de modifications d'ici au 1^{er} mars 2022** par courriel à l'adresse conferences@rcrcconference.org.

Je tiens aussi à vous rappeler que la [Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires](#)³ a été adoptée en mai 2021 par le CICR et la Fédération internationale et sera présentée au Conseil des Délégués pour approbation par l'ensemble du Mouvement. Les Sociétés nationales sont également invitées à signer la charte à titre individuel, près d'un tiers d'entre elles l'ayant par ailleurs déjà fait.

D'autres projets de résolution pourront être soumis ultérieurement. Les **documents de travail officiels**, y compris les projets de résolution et les rapports, seront envoyés à tous les participants au moins 45 jours avant l'ouverture des réunions statutaires, autrement dit **avant le 8 mai 2022**.

J'espère avoir le plaisir de vous retrouver prochainement dans le cadre des ateliers et lors de la séance plénière du Conseil des Délégués et je compte sur votre participation active pour assurer la réussite du Conseil des Délégués malgré la situation difficile que nous connaissons actuellement.

Avec mes plus cordiales salutations,



Mercedes Babé
Présidente
Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

COMMISSION
PERMANENTE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE



Annexe :

- Ordre du jour provisoire et programme du Conseil des Délégués

³ <https://www.climate-charter.org/>